

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Editeur-Propriétaire H. R. DUFRESNE, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco.

État financier de la France

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

Je viens d'adresser au conseil d'Etat les projets de budgets ordinaire et extraordinaire de 1867.

Avant d'en exposer les éléments, je dois faire connaître à l'Empereur :

La situation de l'exercice 1864 qui est arrivée à l'époque de sa clôture ;

Celle de l'exercice 1865.

Je donnerai enfin un aperçu du budget rectificatif de 1865.

EXERCICE 1864.

Dans mon rapport du 9 janvier dernier, je faisais observer que la nouvelle législation sur les sucres s'opposait à ce que je pusse établir avec certitude la situation de 1864.

Je constatais, en effet, à cette époque, un retard de 50 millions dans les droits encaissés sur cette branche de nos revenus ; 16 millions sont rentrés depuis et ont pu être appliqués à l'exercice 1864 ; le reste, soit 34 millions, ne doit pas être recouvré. Ce résultat ne pouvait être évité, mais il ne sera pas tout à fait sans compensation. En effet, sous le régime des drawbacks ou primes à la sortie, une partie des droits perçus à l'importation des sucres n'était qu'une avance faite par le commerce et pouvait être réclamée au moment de l'exportation. Nous étions ainsi toujours exposés à voir le règlement de nos budgets troublé par des demandes de crédits dont il était impossible de prévoir ni la nécessité ni l'importance au début de l'exercice. Nous sommes aujourd'hui garantis contre de semblables mécomptes par la nouvelle loi qui en affranchissant l'importation des sucres destinés à être réexportés du paiement des engagements cautionnés, maintient l'échéance fixée d'abord à 4 mois, est réduite maintenant à 2 mois.

L'exercice 1864 supporte les conséquences de cette nouvelle législation et voit ses ressources réduites de 34 millions. A cette somme s'ajoutent 3,700,000 fr. résultant d'une moins-value dans le produit des impôts indirects, et 8 millions environ de réduction dans les annulations. Evaluez à 50 millions, leur montant n'est en ce moment que de 32. Il faut encore porter au compte du découvert de 1864 une somme de 4,500,000 fr. provenant de terrains domaniaux qui sont restés invendus ou qui ne seront payés que dans les années suivantes ; mais cette somme devant être nécessairement recouvrée plus tard, ne saurait être considérée comme une perte.

Le déficit de 1864, tel qu'il se présente en ce moment, est d'environ 50 millions. Ce chiffre, toutefois, pourra être réduit lors du règlement définitif de l'exercice.

EXERCICE 1865.

D'après le budget rectificatif, l'exercice 1865 de cet exercice s'élevait à 7,312,000 fr. Ce chiffre pourra subir quelque diminution. D'un côté, un crédit supplémentaire d'environ 4 millions sera demandé pour les besoins imprévus du ministère de la marine ; de l'autre, une perte s'est produite sur la réalisation des rentes mexicaines. En exécution du traité de Miramar, le gouvernement mexicain avait remis au Trésor, sur sa dette de 270 millions, des titres de rente pour un chiffre de cinq millions 400,000 fr., représentant un capital de 54 millions, sur lesquels 40,100,000 fr. avaient été tirés par la loi des finances au budget de 1864, et 13,900,000 fr. au budget de 1865. Ces rentes ont été négociées depuis la clôture de la session, et, en tenant compte des arrérages reçus, le Trésor a eu à supporter dans cet exercice une perte de deux millions 512,000 fr. Rigoureusement, elle aurait dû être répartie entre les budgets de 1864 et de 1865, mais la situation du budget de 1864 ne permettant pas d'affaiblir ses ressources, j'ai fait supporter toute la perte par le budget de 1865, qui ne recevra en conséquence que 11,358,000 fr. au lieu de treize millions 900,000 fr.

Malgré ce mécompte et le supplément de crédit qui sera demandé par le ministère de la marine, j'ai lieu d'espérer que le budget de 1865 se soldera en équilibre.

En effet, le produit des droits sur les sucres dépassera la somme de 103 millions prévue au budget, et tout fait présager que les autres impôts et revenus, sur lesquels il ne reste plus à connaître que le résultat du mois de décembre, atteindront les évaluations du budget rectifié. Les premiers mois de l'année nous avaient pu prouver de compter sur un état de choses aussi satisfaisant ; nous avions constaté une réduction notable dans les rentes du Trésor ; mais la reprise des affaires a exercé, dans ces derniers temps, une influence très-favorable sur les revenus publics.

EXERCICE 1866.

Il ne m'est pas encore possible, à l'époque où nous sommes, d'envoyer au conseil d'Etat le budget rectifié de l'exercice 1866. J'en ai cependant réuni les éléments, et autant qu'il m'est donné de former, dès à présent, une appréciation, je pense que les ressources dépasseront les charges et permettront d'allouer une somme de quelque importance au ministère des travaux publics pour hâter l'achèvement des entreprises commencées.

Il n'est pas inutile de montrer ici comment les budgets rectificatifs ont successivement diminué :

Leur montant s'élevait pour le service ordinaire et extraordinaire.

En 1862 à.....	231,357,534 fr.
En 1863 à.....	221,478,553 —
En 1864 à.....	155,070,321 —
En 1865 à.....	82,843,112 —

En 1866, le budget rectificatif sera encore réduit, même en comprenant l'allocation pour les travaux publics dont j'ai parlé plus haut. Les demandes que j'ai reçues des ministères de la guerre et de la marine, dont les besoins constituent l'élément le plus important de nos dépenses supplémentaires, sont, en effet, de 11 millions inférieures aux crédits reconnus nécessaires en 1865 pour ces deux départements.

BUDGET ORDINAIRE DE 1867.

Divers changements donnent au projet du budget de 1867 un caractère particulier. Le principal consiste dans la suppression opérée dans les recettes et les dépenses des fonds de l'amortissement et dans la réorganisation de cette institution.

Votre Majesté sait que le fonds d'amortissement constitué en vertu de la loi de 1863, et inscrit chaque année au budget de l'Etat, se composait :

1° De la dotation primitive de 40 millions fixée par la loi de 1816 et 1817 ;

2° De la dotation supplémentaire de 1 0/10 du capital nominal des emprunts contractés depuis cette époque ;

3° Des arrérages appartenant à la caisse d'amortissement, par suite de rachats de rentes et de consolidation des réserves non employées.

C'est ainsi que les fonds d'amortissement s'élevaient en 1865 à 184 millions : il se serait élevé en 1866 à 192 millions et aurait continué à s'accroître si, usant de son droit, le corps législatif n'eût, dans sa dernière session, sur la proposition du gouvernement, annulé 60 millions de rente.

Par suite de cette annulation, le fonds d'amortissement s'est trouvé réduit en 1866 à 127 millions. Bien que depuis plusieurs années les besoins des services publics ne permettent d'employer aucune partie de ce fonds au rachat de la dette, la somme qui lui a été affectée à cette destination n'en continuait pas moins conformément à la loi, de figurer au budget des recettes ; et en 1866, elle se trouve partagée entre les budgets ordinaires et extraordinaires dans les proportions suivantes : 32 millions sont laissés au budget ordinaire pour assurer l'équilibre, et 95 millions s'ajoutent aux ressources du budget extraordinaire pour être affectées aux travaux publics.

Le budget de l'Etat se trouvait ainsi grossi par ordre d'une somme considérable, et l'amortissement dont l'action était purement nominale et sans effet réel, au lieu d'être une cause d'affaiblissement pour le crédit, prêtait à une fausse appréciation de notre situation financière.

On avait reconnu depuis l'avantage qu'il y aurait à supprimer cette complication. Il n'eût pas été, cependant, opportun de le faire avant l'accomplissement de deux conditions : la première, c'est que nous ne fussions plus obligés d'emprunter au fonds de l'amortissement pour solder nos dépenses ordinaires ; la seconde qu'il fût possible d'affecter certaines ressources à la réorganisation de cette institution sur de nouvelles bases. Ces deux conditions vont se trouver remplies en 1866, grâce aux réductions de dépenses opérées sur divers départements ministériels.

Dans cette situation, l'Empereur m'a donné l'ordre de préparer un projet d'organisation nouvelle de la caisse d'amortissement. D'après ce projet, dont le conseil d'Etat est saisi, cet établissement sera chargé de certaines dépenses temporaires, destinées à dégrever pour disparaître ensuite complètement, et il lui sera attribué des revenus croissants de leur nature. Il résulte de la balance des charges et des ressources un excédant de 18 millions environ qui peut être distribué au budget ordinaire sans en altérer l'équilibre. A ce revenu, qui doit augmenter annuellement, s'ajoutent d'autres ressources et d'autres ressources qui pourront permettre à la caisse d'amortissement d'affecter dès la première année une trentaine de millions au rachat de la dette. Mais j'ai abstenu d'entrer, à cet égard, dans plus de détails, afin de ne pas gêner l'examen du conseil d'Etat. La réconstitution de l'amortissement, si favorable à l'avenir de nos finances, est d'autant plus utile et opportune qu'elle est en même temps une protection contre ces fautes et dangereuses doctrines, qui tendraient à charger sans ménagement l'avenir au profit du présent. En remplissant un engagement vis-à-vis de ses créanciers, le gouvernement profitera de l'état de paix dont nous jouissons, pour réduire sa dette et consolider son crédit. Votre Majesté transmettra ainsi aux générations à venir les avantages des grandes choses accomplies sous son règne sans leur imposer des charges hors de proportion avec ses bienfaits.

Je n'aurais pas pu disposer en faveur de la nouvelle caisse d'amortissement de l'allocation dont j'ai parlé, sans les réductions qui ont été réalisées dans divers branches de l'administration. Ces réductions s'élèvent à 30 millions environ. Toutefois, par suite des nécessités d'autres services, le chiffre réel des économies ne sera que de 26,500,000 fr.

Le ministère de la guerre y contribue pour 14 millions, tout en tenant compte des dépenses à prévoir pour l'amélioration de la solde des officiers et la création de trois bataillons de tirailleurs algériens. M. le maréchal Randon ayant adressé à l'Empereur, le 15 novembre dernier, un rapport qui a reçu l'approbation de Votre Majesté et qui a été rendu public, je n'ai pas besoin d'entrer dans plus de détails à ce sujet.

Le ministère de la marine réduit ses dépenses à 7 millions. La note explicative du budget spécial de ce département fera connaître dans quelles proportions chaque partie du service concourra à cette réduction.

Au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, les dépenses ordinaires se trouvent diminuées de 1,800,000 fr. ; au ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, de 370,000 fr. environ.

Enfin, le ministère des finances réalise 6 millions d'économies. Je ne reviendrai pas sur celles qui ont été opérées dans le service de la trésorerie. Mon rapport à l'Empereur du 21 novembre dernier a fait connaître au moyen de quelles combinaisons elles ont été obtenues.

Les modifications introduites depuis quelques années dans notre régime commercial m'avaient déjà permis de faire quelques réformes dans l'administration des douanes, et dès 1865, une réduction de 1,400,000 fr. avait été réalisée. J'ai fait procéder cette année à une vérification approfondie de ce service dans les départements et, à la suite de ce travail, j'ai pu me convaincre de la possibilité d'apporter aux dépenses des douanes de nouvelles diminutions. Elles figurent au budget de 1867 pour une somme de 3,600,000 francs ; l'exercice 1866 profitera déjà d'une partie de cette économie.

Quelques réformes ont également paru possibles dans le personnel de l'administration centrale des finances, et, tout en améliorant le sort des employés de l'ordre le plus modeste et en réglant plus largement les conditions de leur avancement, j'ai pu réaliser une économie de 400,000 fr. Commencées aujourd'hui, ces réductions seront terminées en 1867, elles figurent cependant déjà pour une partie au budget rectificatif de 1866. Elles s'accomplissent successivement, presque toujours par voie d'extinction et sans méconnaître les égards dus à la situation des personnes. C'était l'ordre, qui en sanctionnant ces réformes, m'avait donné, Votre Majesté, et j'ai eu soin de m'y conformer rigoureusement.

A côté de ces économies se plaçant quelques augmentations de crédits. Comme certains services publics ont besoin de recevoir des développements que justifie l'extension des affaires, plusieurs dépar-

tements ministériels ont dû consacrer à ces améliorations les économies qu'ils étaient parvenus à réaliser d'autres parts. Quelques ministères même réclamaient des suppléments de crédits de peu d'importance, qui se trouvent d'ailleurs atténués également par des réductions. Ce sont le ministère de la justice et des cultes et le ministère de l'intérieur.

Le ministère des finances subit aussi cette nécessité pour une somme d'environ 2,300,000 francs, dont la majeure partie s'applique à l'administration des postes, à celle des contributions indirectes et enfin à celle des manufactures de l'Etat qui a été chargée du service des poudres de commerce et de chasse placé jusqu'à présent dans les attributions du ministère de la guerre.

Telle a été la cause dont j'ai parlé plus haut et qui a diminué de quelques millions le chiffre réel des économies obtenues.

En résumé, du projet de budget de 1867 ressortent ces trois points importants :

Suppression en recette et en dépense des fonds de l'amortissement ;

Création d'une nouvelle caisse d'amortissement ;

Enfin, économies réalisées sur les divers départements ministériels.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, sans ces économies j'aurais été obligé, en 1867 comme en 1866, d'appliquer une partie des fonds de l'amortissement à l'acquittement des dépenses ordinaires du budget. Cette nécessité forcé d'apporter encore la réconstitution de la caisse d'amortissement. Il était cependant bien urgent de le réorganiser sur de nouvelles bases qui, en substituant la réalité à l'apparence, permettraient de consacrer, dès 1867, certaines sommes à la réduction de la dette publique.

Tel est le but de la loi que je prépare. Si elle reçoit, comme je l'espère, un accueil favorable du corps législatif, elle nous permettra de solder le budget ordinaire de 1867 par un excédant de 92,700,000 fr., dont 2,700,000 fr. seraient conservés pour assurer l'équilibre, et 90 millions seraient transportés au budget extraordinaire pour remplacer les fonds de l'amortissement qui y figuraient encore en 1866, et forment la dotation principale des travaux publics commencés.

BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1867.

La somme de 90 millions provenant, comme il vient d'être expliqué, de l'excédant régulier du budget ordinaire, constitue l'élément le plus important du budget extraordinaire de 1867, à cette somme s'ajoutent : 25 millions, montant de l'indemnité annuelle du Mexique, 16,666,666 francs pour la deuxième versement à faire par la société algérienne ; et enfin quelques autres produits s'élevant ensemble à 4,330,000 fr. Réunies, ces sommes forment un total de 235,996,666 fr.

Quant aux dépenses, elles atteignent le chiffre de 133,553,201 fr. et sont inférieures de plus de 16 millions à celles inscrites au budget extraordinaire de 1866. Elles se répartissent de la manière suivante :

5,000,000	au ministère de la justice et des cultes. (Achèvement de cathédrales.—Succursales.)
4,358,000	au ministère de l'intérieur. (Chevrons vicinaux.—Télégraphie.)
4,125,000	au ministère des finances. (Reboisement des forêts.—Routes forestières.—Constructions dans les manufactures de l'Etat.)
5,771,000	au ministère de la guerre. (Matériel de génie.—Etablissements militaires.)
21,926,201	(Dépenses de travaux publics en Algérie.) Soit environ 15 millions de plus que l'année dernière ; mais cette augmentation se trouve compensée et au-delà par le versement à recevoir de la société algérienne.
10,500,000	au ministère de la marine. (Transformation de la flotte.)
1,425,000	au ministère de l'instruction publique. (Construction de maisons d'école.—Reconstruction du lycée Louis-le-Grand.)
7,951,000	au ministère de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts. (Théâtres, Opéra, etc., etc.)
72,500,000	au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. (Entreprise de travaux publics.—Subvention aux compagnies de chemins de fer.) C'est une diminution de près de 30 millions sur le chiffre voté l'année dernière, mais, en réalité, le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics reçoit environ 3 millions de plus ; car dans l'allocation de 1866 figurait une somme de 33 millions pour garantie d'intérêt aux compagnies de chemins de fer, et ce versement doit dorénavant être mis à la charge de la nouvelle caisse d'amortissement.

DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1er janvier dernier, le montant de la dette flottante était de 808 millions, il n'est aujourd'hui que de 772 millions. Ce chiffre dépasse de 69 millions celui des anciens découverts du Trésor, qui en y comprenant l'exercice 1864, s'élevait à 703 millions. Le raison de cette différence est que la dette flottante ne supporte pas seulement la charge des découverts, mais qu'elle fournit les ressources nécessaires pour entretenir en France, aux colonies, et partout où nous avons des corps de troupes, les dépenses destinées à assurer le service.

La dette flottante, comme on le sait, s'alimente par l'émission des bons du Trésor dans la limite fixée par la loi de finances, et par les sommes que versent au Trésor, conformément aux lois et règlements, les comptables, les communes et les établissements publics. L'abondance de ces dépôts a été telle dans ces derniers temps, que le montant des bons du Trésor n'atteint pas 100 millions. Il était au 1er janvier de cette année de 208 millions.

L'état satisfaisant des affaires intérieures et la prospérité de notre commerce ont maintenu l'intérêt, pendant l'année qui vient de s'écouler, à un taux très-moderé.

L'enquête sur les causes qui ont élevé dans ces derniers temps le prix de l'argent, prescrite au mois de janvier par Votre Majesté, se poursuit avec persévérance. De nombreuses et importantes dispositions ont été déjà entendues, et j'ai confiance que de leur examen comme de la diversité des opinions émi-

ses, ressortiront des renseignements utiles qui éclaireront l'opinion sur une question dont Votre Majesté s'est si à juste titre préoccupée.

Je ne terminerai pas cet exposé sans signaler à Votre Majesté le développement de notre activité commerciale, qui prend d'année en année des proportions plus considérables. Les états de douanes consistent, en effet, dans le chiffre des importations et exportations, une augmentation sensible pour les dix premiers mois de cette année, comparée à la période correspondante de l'année dernière. J'en trouve une autre confirmation dans les recettes des chemins de fer, le trafic augmente et suit une progression rapide.

Les mesures auxquelles l'Empereur a bien voulu, dans sa constante sollicitude pour les intérêts publics, donner son approbation, auront pour effet d'apporter une amélioration notable à notre situation financière.

Grâce à la politique sage et pacifique de Votre Majesté, nous pouvons compter que nous verrons nos ressources s'accroître et notre prospérité se développer encore. L'Empereur aura acquis ainsi de nouveaux titres à la reconnaissance du pays.

Je suis, avec respect, sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-fidèle sujet,

Le ministre des finances,

ACHILLE FOULD.

Paris, 20 décembre 1865.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 23 du courant :

Les nouvelles reçues aujourd'hui du Rio Grande ne laissent à sa valeur le quasi-dément donné aux événements de Bagdad par le général Sheridan. Elles confirment en effet, tous les faits regrettables qui sont déjà connus de nos lecteurs, en ajoutant des détails d'une nature extrêmement grave. Voici, d'ailleurs, la traduction textuelle des dépêches que nous transmet la Presse Associée :

Nouvelle-Orléans, 21 janvier.

Des avis de Brownsville en date du 15, donnent un exposé correct et impartial de la prise de Bagdad et des circonstances qui l'ont accompagnée. Voici, en résumé, ce qui s'est passé.

Pendant la nuit du 4, un détachement de cent-vingt-huit hommes du 118^e régiment d'infanterie de couleur des Etats-Unis, traversa le Rio Grande à Clarysville, sous le commandement du Colonel Reed. Après avoir débarqué sur la rive mexicaine du fleuve, la colonne expéditionnaire se divisa en trois détachements.

Le premier entra à Bagdad, le 5 à quatre heures du matin, surpris la garnison et s'empara de 400 prisonniers et de 4 pièces de canon.

Le second se dirigea sur le fort qui était gardé par un poste de dix hommes, commandés par l'officier. Celui-ci se conduisit bravement et des qu'il aperçut les assaillants, il tira son revolver et fit feu sur eux. Ceux-ci ripostèrent et l'officier tomba mortellement atteint par une balle. Ses hommes mirent aussitôt à la débandade. Dans cette affaire un impérialiste fut tué et un autre blessé.

Le troisième détachement se porta sur le quartier-général du colonel Rice, commandant impérialiste du poste de Bagdad, et le fit prisonnier avec les hommes de garde. Le colonel Rice réussit à s'échapper ; mais il fut repris.

Cela fait, les assaillants s'occupèrent à s'emparer de la monnaie impérialiste *Antonia* amarrée au rivage. Un détachement de dix hommes fut chargé de ce soin. En arrivant en vue du tonner, ils firent feu et tuèrent à bord un sergent autrichien et blessèrent plusieurs soldats. L'*Antonia* riposta par une bordée qui tua deux des assaillants et en blessa un. Ceux-ci placèrent un obusier en batterie et ouvrirent le feu sur l'*Antonia*. Un de leur projectiles traversa la cheminée de la tour et partit juste au-dessus de la ligne de flottaison.

Dans la nuit du 6, une corvette française vint s'embosser devant la place et la bombarder. Ce bombardement eut d'autre effet que de causer une panique indescriptible parmi la population qui se réfugia sur la rive américaine du Rio Grande, emportant avec précipitation tous les objets de valeur d'un transport facile. Une batterie d'obusier "libéraux" fut mise en position sur le rivage et échangea pendant quelques temps des projectiles avec une chaloupe canonnière détachée de la corvette française.

Sur ces entrefaites, un détachement de deux cents hommes du 118^e régiment d'infanterie de couleur des Etats-Unis (régiment auquel appartenait la majeure partie des assaillants) fut envoyé de la rive texicane à Bagdad pour protéger les citoyens américains restant dans la place (?). Ce détachement continua à garder la ville jusqu'au 7. Dans la soirée de ce jour, il fut remplacé par un détachement du 46^e régiment d'infanterie de couleur, qui a reçu, dit-on, pour instruction de se retirer dans le cas où les forces impérialistes attaquaient la place.

Le steamer de la marine française, mouillé en dehors de la barre, a levé l'ancre aussitôt qu'il a eu connaissance des événements et est parti pour le Sud probablement à destination de Vera Cruz.

Bagdad est presque déserte : elle a été livrée à un pillage non interrompu depuis le moment où elle a été prise. Une quantité considérable d'objets volés ont été transportés à Clarysville, de l'autre côté du fleuve. Les marchandises volées qui avaient été transportées à Brownsville ont été saisies par les autorités et restituées à leurs légitimes possesseurs.

Après s'être querellés pendant plusieurs jours avec Escobedo, au sujet du commandement des forces "libérales", le général Crawford est parti pour la Nouvelle-Orléans (où il est arrivé depuis) afin d'y chercher des renforts et des approvisionnements.

Une faible bande de "libéraux" est occupé à fortifier Bagdad avec les balles de coton.

Trois transports de la marine française sont arrivés le 13 devant la barre.

Le général Fitz, élevé, entre Matamoros et la rivière une redoute qui commande Brownsville et sur laquelle il fait monter des canons de longue portée par lesquels se trouvent des pièces de 64. Il a été plus notifié au général Weitzel que s'il était attaqué par des forces partielles de l'armée américaine du Mexique il ouvrirait le feu et que très-probablement quelques-uns de ses projectiles traiteraient le loger à Brownsville.

Le général Giles A. Smith a été immédiatement envoyé à Matamoros pour s'assurer des véritables intentions du général Mejia. Le résultat de la conférence qui a eu lieu entre les deux généraux n'est pas connu.

On croit que les munitions des *belligerants* (?) ont été transférées à un point situé à trois milles de Brownsville.

Le général Weitzel a donné les ordres pour que le vieux et brave Brown fut réarmé et armé de canons Parrott de 30 livres. En outre, on met la dernière main à la construction d'une équipe de pont de longue dimension.

Le général Mejia appréhende une nouvelle attaque ; il a contracté un nouvel emprunt de guerre. Ses actes accusent un malaise évident. Les citoyens américains qui visitent Matamoros sont l'objet d'une méfiance qui se manifeste sous toutes les formes. Il n'est pas permis aux officiers ni aux soldats de traverser la rivière sur ce pont.

Le 14, le général Weitzel a passé en revue, à Brownsville, les troupes fédérales qui sont toutes en excellente santé et animées de bon cœur.

Les Français ont le non-coup Chihuahua sans coup férir le 11 décembre. Deux jours auparavant, d'un coup de leur artillerie, prévalait à la hâte un impôt de 810,000 sur la population de la ville, l'équipage de son cabinet et de son armée — en tout 25 hommes — il repartit prudemment le chemin du Paso. Le 18 il arrivait dans sa nouvelle capitale dont les habitants, au dire de M. Romero, l'ont très-bien accueilli.

Si, des frontières turbulentes du Mexique, nous portons notre attention sur les affaires du pays, nous trouvons peu de faits saillants à mentionner. Le comité congressionnel de reconstruction des Etats du Sud. D'autre part, les membres du comité des affaires concernant les affranchis se préparent à partir pour les Etats du Golfe, afin de juger par eux-mêmes de la vérité bien condition des noirs et de l'utilité du maintien du bureau des affranchis.

L'incident suivant, que rapporte une correspondance de Washington, montre une fois de plus que le Président Johnson ne veut être l'instrument d'aucun parti, et qu'il est décidé à ne subir l'influence d'aucune coterie politique, à quelque nuance d'opinion qu'elle appartienne.

Une députation de démocrates éminents de la Pennsylvanie, conduite par M. Wallace, président du comité exécutif de parti démocratique de cet Etat, a été reçue samedi par le Président M. Wallace, a exposé en quelques mots l'objet de cette visite. Les démocrates pennsylvaniens, a-t-il dit, désirent offrir au gouvernement, dans la crise actuelle, leur appui cordial. " Si vous venez à moi comme patriotes, a répondu M. Johnson, je sens que je puis compter sur l'appui que vous m'offrez ; si c'est comme partisans seulement, la chose est plus douteuse, car je ne saurais m'écarter des sentiments du devoir pour des hommes de parti ou dans un but de parti."

Il expliqua ensuite ses vues sur la situation politique en termes si francs et si équitables que tous les membres de la députation furent gagnés sans réserve à sa politique.

La législature de la Virginie est en train de discuter un bill portant abolition complète du code noir. La majorité des membres des deux Chambres étant favorable à l'adoption du bill proposé, on peut regarder comme rayé de la carte des lois virginiennes ce dernier vestige de l'esclavage.

Le traité d'extradition entre la France et l'Angleterre.

On dit que le traité d'extradition entre la France et l'Angleterre va se conclure en vertu d'autres arrangements. Pour le traité existant actuellement, l'obstacle vient de la magistrature anglaise, qui invoque les lois intérieures de l'Angleterre, et qui, jugeant les faits incriminés suivant ces lois, déclare qu'elles ne permettent pas l'extradition.

Nous n'avons pas à discuter les lois anglaises, mais il y a une observation, bien simple à faire au sujet de leur application aux questions d'extradition.

Un traité a pour objet d'obliger chacun des Etats qui le signent à des devoirs communs. Dès lors, chacun d'eux doit mettre sa législation intérieure d'accord avec ces devoirs. Autrement, à quoi bon le traité ? Pourquoi le conclure, si l'on ne doit pas produire son effet naturel qui est, précisément, de mettre les parties contractantes sur un pied d'égalité, d'établir la réciprocité et, par conséquent, l'unité de règles entre elles ?

Si la législation anglaise repousse absolument toute demande d'extradition pour les crimes communs, il n'y a pas de traité à signer avec l'Angleterre.

Si l'Angleterre, pour se conformer au code moral des nations civilisées, veut avoir des traités d'extradition, il lui faut que le code de sa législation intérieure de façon à assurer, de son côté aussi, la loyale application, la sérieuse efficacité de ces traités.

Il n'y a pas de moyen de s'écarter de ce dilemme.

La neutralité en Californie.

Nous lisons dans le *Courrier de San Francisco* :

Nous ne voulons certes pas jeter l'alarme, mais en présence de ce qui se passe sous nos yeux, il est bien difficile d'y voir des symptômes favorables à la paix. Il est inutile aussi de se dissimuler que le retrait de l'ordre N° 17 est un rappel pur et simple des lois de neutralité des Etats-Unis dans l'océan Pacifique. Ce n'est pas, précisément la guerre, mais cela y mène. On sait que cet ordre interdisait le départ d'armes et d'expéditions armées pour le Mexique. Dès l'instant où cet obstacle est levé, il est clair qu'on entend ouvrir le Mexique à toutes les expéditions interlope qui pourraient s'organiser sur ses côtes. Aussi nombreux qu'ils soient, les dilateurs ne s'arrêtent pas à mettre l'opinion mexicaine en danger, et une sanglante débauche les attend, car il n'est pas douteux. Mais peut-être compte-t-on sur l'émotion publique que ferait naître leur délit afin d'en prendre prétexte pour une intervention. C'est peut-être espérer-t-on passer sur le gouvernement français à l'ouverture des chambres et appuyer la position dans son hostilité contre l'Empereur. Mais les mauvais procédés, la menace et l'intimidation ne sont pas destinées à avoir le coup de succès attendu d'un homme de la trempe de Napoléon III. La France est allée au Mexique du même droit que les Etats-Unis au Mexique ; vouloir la contraindre à se retirer honteusement et avant son heure, serait perdre son temps.

Plusieurs personnes pensent que M. le général McDowell a de son autorité privée mis fin à la situation toute pacifique qui existait ici. De son opinion, le rappel des lois de neutralité est un fait trop grave en lui-même pour qu'un général en chef annule le télégraphe avec Washington et ne pousse l'initiative ; elle ne peut venir que des plus hautes autorités gouvernementales, et à ce titre elle

serait une menace de complications peu éloignées avec notre pays.

Certes, il n'y a pas péril en la demeure, mais nous ne devons pas laisser ignorer à nos lecteurs ce qui se dit dans la presse américaine et encore moins leur cacher la portée des mesures prises par l'autorité fédérale. Quoi qu'il en soit de ces appréhensions, nous souhaitons vivement que le bon sens du peuple américain mette fin à une situation qui, si elle se prolongeait, ne pourrait que nuire aux intérêts de tous. Espérons que la sagesse du Congrès se prononcera bientôt dans le sens d'une paix permanente.

LES TROIS-RIVIÈRES.

MARDI 30 JANVIER 1866.

L'hon. M. Ferguson Blair.

Le nouveau Président du Conseil a été élu unanimement le 25 du courant à Guelph. La division Broek est celle que représente M. Blair. Dans son discours aux électeurs l'hon. M. Ferguson Blair a pu se réjouir des événements politiques des dernières années. Il a ensuite motivé son entrée dans le Cabinet, en disant qu'ayant approuvé les vues de l'hon. M. Howland au sujet de la question sur laquelle M. Brown a résigné, il ne pouvait refuser l'offre qui lui avait été faite de faire partie de la coalition. Il a simplement déclaré que la question qui a forcé M. Brown à sortir du Cabinet avait trait à la réciprocité. Il a ajouté de plus qu'il n'y avait eu aucune différence d'opinion quant au désir d'obtenir la réciprocité, mais que le point sur lequel il y avait eu dissentiment était sur la conduite à adopter dans les négociations qui devaient être faites pour le renouvellement du Traité de Réciprocité et sur la meilleure politique à suivre, dans le cas d'un refus de la part du gouvernement américain. L'hon. M. Ferguson Blair s'en tint là, malgré les instances de M. John McCrea qui voulait en savoir plus long. Au sujet de la Confédération, le Président du Conseil a dit, que si l'Union des Provinces manquait, le gouvernement présenterait à la prochaine session un plan pour la fédération des deux Canadas.

Traité de Réciprocité.

Le Post et la Tribune de New-York annoncent que les députés des Provinces de l'Amérique Britannique ont été entendus à Washington au sujet du Traité de Réciprocité et affirmant qu'il est peu probable que ce traité ne sera pas renouvelé. Le télégramme suivant a été aussi envoyé à la Minerve vendredi dernier :

"Ce matin le Comité des Voies et Moyens a pris en considération le Traité de Réciprocité et entendu les arguments des députés Canadiens. Il y a bien peu de chance que le comité fasse un rapport en faveur du Traité de Réciprocité."

M. J. B. E. Dorion a un talent tout particulier lorsqu'il répond à un confrère qui l'a attaqué, d'inventer des choses tout-à-fait différentes de celles que ce confrère lui a reprochées. Et ce talent, il s'en sert chaque fois qu'il lui est impossible de répondre avec avantage aux raisons qui ont été alléguées contre lui. Il est ordinairement plus facile de renverser des raisons que l'on invente soi-même pour les détruire, que celles qui nous sont opposées par des personnes qui diffèrent d'opinion avec nous.

Lorsque nous avons commenté quelques passages de la correspondance de M. Buies, nous n'avons nullement dit au *Déficheur* d'entrer en lice avec le *Messenger Franco-Américain* et de combattre toutes les idées pernicieuses dont la feuille new-yorkaise encombre ses colonnes. Ce n'est pas là ce que nous demandions au *Déficheur*. Si nous pouvions seulement obtenir de M. J. B. E. Dorion la garantie de ne pas reproduire du *Messenger Franco-Américain* les écrits hétérodoxes, immoraux et erronés que l'exigence jusqu'à lui demander de batailler avec la feuille impie de New-York.

Voici pourtant ce que nous lisons dans le dernier numéro du *Déficheur* :

"Rien de plus amusant que de lire les prétendus journaux religieux de notre très aimable pays. Ils voudraient absolument que nous serions aux prises avec tout le monde, à propos de religion."

"Le *Messenger Franco-Américain* émet des idées qui sont loin d'être orthodoxes. (C'est là un aveu qu'il est bon d'enregistrer pour le moment; nous ne pouvons pas encore que M. J. B. E. Dorion ait le courage de reléguer publiquement M. Cortambert parmi les hérétiques!) vite on voudrait que nous le combattions; M. Buies écrit de Montréal, au même journal, contre l'intervention du clergé dans la politique, il nous faudrait se battre avec lui pour les contenter."

Quand avons-nous demandé au *Déficheur* d'être aux prises avec tout le monde à propos de religion? Jamais. Nous serions bien que nous ne l'aurions pas obtenu. Mais plutôt au ciel que M. J. B. E. Dorion n'eût jamais grossi les rangs de ceux qui n'ont pas rougi de jeter la hache à la figure de l'Eglise!

Le *Déficheur* nous dit que M. Buies a écrit de Montréal au *Messenger* contre l'intervention du clergé dans la politique. Ce n'est pas assez caractériser la correspondance de M. Buies. Non-seulement l'écrivain montréalais s'est élevé contre l'intervention du clergé dans la politique, mais il a encore déversé sa bile révolutionnaire contre le contrôle du clergé sur l'éducation de la jeunesse. Puis il a parlé du jésuitisme et de la cogito; du charlatanisme monacal et du mysticisme des dévots. Il a de plus donné à sa correspondance un ton d'impudicité effrénée. Mais ce n'est pas là le point sur lequel nous avons appelé l'attention du *Déficheur*.

M. Buies avait porté un jugement sur M. J. B. E. Dorion dans sa correspondance. Après nous avoir représenté tous nos journalistes libéraux comme forcés de taire ou de déguiser leurs doctrines, il nous montrait un homme levant la tête contre le clergé, contre le jésuitisme. Cet homme il le nommait, c'était le Rédacteur du *Déficheur*. Or lorsque l'on est encloué, lorsque l'on est publiquement l'objet d'une fausse appréciation, et surtout d'une appréciation d'une nature aussi grave que celle portée par M. Buies sur M. J. B. E. Dorion, celui qui tient à sa réputation et à son honneur proteste ordinairement. Ne voyant le *Déficheur* faire aucune

réclamation, nous lui avons demandé s'il acceptait sans aucune réserve le jugement de M. Buies. Après avoir dit à ses lecteurs que nous voulions le faire entrer en lice pour combattre les ennemis de la religion, voici ce qu'il nous répond :

"Quant à la question que l'on nous pose au sujet du jugement que M. Buies a porté sur notre compte, ce ne devrait pas être à nous à répondre. "Est-ce qu'il conviendrait de dire que nous sommes capables ou sans capacité; hommes de mérite ou de rien; immensément populaire ou impopulaire, ou que nous sommes placés au-dessus de tout cela; ou à l'encontre de tout autre?"

Ainsi donc, M. Buies dit de M. J. B. E. Dorion qu'il a levé la tête contre le clergé, contre le jésuitisme. Nous demandons au *Déficheur* si cette appréciation est bien vraie. Pour toute réponse l'Enfant Pitoyable s'écrit : "Est-ce qu'il nous conviendrait de dire que nous sommes capables ou incapables, populaire ou impopulaire?" Mais qui vous parle de votre capacité ou de votre popularité? Pourquoi donc amener ces choses sur le tapis? Et d'ailleurs, pitoyable enfant, ne reproduisez-vous pas sur le *Déficheur* les éloges que quelques confrères ou amis font parfois de M. J. B. E. Dorion? Alors, si réellement M. Buies n'a fait que vous dire que vous jouissiez d'une immense popularité, que vous étiez immensément capable, pourquoi, selon votre habitude, ne reproduisiez-vous pas, dans votre journal, ces paroles flatteuses? Ah, M. J. B. E. Dorion, de la franchise, s'il vous plaît! Le jugement porté par M. Buies, le voici : "Seul de tous les journalistes libéraux, le rédacteur du *Déficheur* n'a pas craint d'opposer ses doctrines à l'enseignement du clergé et des jésuites et il s'est vu récompensé par une immense popularité." Vous avez beau chercher des faux-fuyants, vous avez beau détourner nos questions, c'est là ce qu'a dit M. Buies sur votre compte. En vous demandant si vous acceptiez cette appréciation, nous vous donnions une occasion de vous disculper. Ce n'est pas notre faute si vous n'en avez pas profité. Quant à nous, pour motiver le jugement de M. Buies, il suffit de nous rappeler les anciennes publications de l'*Avenir*, il nous suffit de nous ressouvenir que vous avez publié sur le *Déficheur* que les jésuites étaient de vils traqueurs, que vous avez traîné un révérend père oblat devant un tribunal judiciaire où vous avez été condamné.

Le *Déficheur* termine son article par ces mots : "Ce que le public, ce que le pays savent, c'est que nous exprimons des idées politiques d'une manière indépendante, sans nous inquiéter de savoir qui les oppose ou qui les approuve."

Cela doit suffire! Voilà, si nous comprenons bien la pensée de M. J. B. E. Dorion, voilà la raison individuelle érigée en souveraine dans le domaine politique. M. Dorion nous dit qu'il exprime des idées politiques sans s'inquiéter de ceux qui les opposent. Or, n'oublions pas que M. Buies dans la correspondance qu'il a envoyée au *Messenger Franco-Américain*, nous dit clairement que les journalistes libéraux de notre pays n'ont pas osé proclamer ouvertement leurs doctrines parce que les vérités en question dans le pays et que seul le rédacteur du *Déficheur* a le courage d'énoncer franchement le principe du libéralisme et de la démocratie. M. Dorion corrobore donc l'aveu de M. Buies. Ainsi, l'Enfant Pitoyable concevra une idée, un système politique; que cette idée, que ce système, soient en contradiction avec les vérités de l'Eglise Catholique qui nous sont enseignées par les ministres de Dieu. (Ce qui est chose fort possible). M. J. B. E. Dorion ne s'en inquiète nullement. Il se croit parfaitement indépendant sur ce terrain. Si sa raison juge une idée ou un système politique bon, quand bien même l'Eglise le réprouverait, il ne s'en inquiète pas. Il aimera mieux s'en rapporter à sa petite individualité.

M. Dorion, vous nous permettez de vous dire ici que les vérités de l'ordre politique ne peuvent jamais, si elles ne sont pas fausses, être en contradiction avec les vérités de l'ordre religieux. Dieu étant l'auteur de la société, voulant par conséquent sa conservation et son bonheur, n'a pu confier à l'Eglise des vérités qui fussent un obstacle à la véritable prospérité des nations. Il n'eût donc pu qu'un catholique ne peut professer aucune idée politique qui soit en contradiction avec les vérités religieuses. Que les habitants des Cantons de l'Est jugent maintenant de l'indépendance absolue que réclame la raison de M. J. B. E. Dorion dans le domaine politique!

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

Sur les rapports de la Société civile avec la Religion et la Famille.

23ème article. — Voir les Nos. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Importance de l'étude des principes sur lesquels repose la société, au temps où nous vivons. Avantages que nous offrent les livres historiques, de l'ancien testament pour cette étude. Supériorité de la législation Moïse.

I.

Après avoir jeté un coup d'œil sur l'origine de la société civile, nous allons l'étudier présentement dans ses développements, dans les vicissitudes inévitables auxquelles elle est exposée dans sa marche vers le but qu'elle doit atteindre. Nous allons rechercher les principes immuables sur lesquels elle repose nécessairement, et constater que toute commotion et perturbation sociale, à pour cause certaine une déviation de ces principes. La décadence et la mort des peuples est la conséquence rigoureuse de leur abandon; tandis que leur application fidèle et intelligente, est la source féconde de la prospérité nationale et du véritable progrès. En exposant ces principes, nous nous efforçons de tracer les règles pratiques que chaque membre de la société doit suivre pour en faire une application judicieuse et utile. Ce sera un moyen d'aider les hommes de bonne volonté à éviter des écarts, qui entraînent presque toujours les plus tristes conséquences : Ce qui doit être, puis qu'il s'agit d'un ordre de choses aussi important.

Encore une fois, ce n'est point dans les utopies irréalisables des sophistes anti-chrétiens, ni dans les rêves absurdes des charlatans politiques, que nous allons faire ces recherches; c'est dans les annales de l'humanité, le flambeau de la foi à la main, que nous ferons cette étude. C'est surtout dans ce monument impérissable que Dieu a fait élever par ses fidèles serviteurs, les écrivains inspirés, que nous trouverons

l'exposé lumineux et éloquent de cet ordre de vérités. Car nos livres saints nous offrent l'enseignement de toute vérité nécessaire et utile à l'homme, la vérité sociale aussi bien que la vérité religieuse. De plus ils ont l'immense avantage de les présenter presque toujours sous des formes sensibles, faciles à saisir, à la portée mêmes des intelligences les plus communes; elles ne sont obscures et indéchiffrables que pour les esprits que l'orgueil a éblouis.

L'histoire du Peuple de Dieu, telle qu'elle a été consignée dans les livres saints, est, sans contredit, le monument le plus complet, le type le plus parfait de la science sociale.

II.

Lorsqu'un artiste a créé un chef-d'œuvre, qu'il a approché de la perfection idéale, autant qu'il est donné à l'homme de génie de le faire; son travail reçoit en quelque sorte le sceau de l'immortalité; il devient le modèle que tous les artistes du même genre viendront tour-à-tour étudier. C'est dans la perfection de ce type qu'ils découvriront les vrais principes de leur art, les règles les plus propres à développer leur talent. Les véritables artistes ne se lassent point de contempler ce modèle; plus ils l'étudient, plus ils y découvrent de beautés et de perfection, mieux ils comprennent les principes immuables du beau idéal. Alors, et alors seulement, ils pourront espérer d'arriver à leur tour à la gloire de l'artiste qui approche de la perfection dans son travail; leur œuvre attirera l'admiration des connaisseurs.

En tant que les choses humaines peuvent être comparées aux choses divines, il nous semble que l'on peut dire la même chose des principes sociaux que nous révélerait la législation mosaïque et l'ensemble de l'histoire du peuple de Dieu. Comment ne pas admettre qu'une organisation sociale qui a résisté à toutes les causes de destruction, qui ont agi pendant des siècles, et avec tant d'intensité, sur un peuple aussi petit que le peuple juif, sans jamais lui arracher ce principe de vie qui semble l'avoir doué de l'immortalité, comment ne pas admettre, disons-nous, qu'une telle organisation sociale ne soit un chef-d'œuvre hors ligne? Que sont à côté de ce monument impérissable les constitutions et les codes éphémères des rois et des législateurs de toutes les nations qui n'ont point été modèles sur ce chef-d'œuvre? Quelle figure font à côté du gouvernement mosaïque la fédération éphémère des Grecs, orgueilleux, la république envahissante et tyrannique des fiers Romains, formes gouvernementales pourtant que l'on admire tant de nos jours? Le faible Israël n'a-t-il pas vu naître et grandir ces puissants empires? n'a-t-il pas été envahi et subjugué tour-à-tour par leurs puissances armées? Et cependant il a vu leur décadence, il a été témoin de leur agonie, il a assisté à leur trépas, il les a vus disparaître comme la poussière que le vent brûlant emporte au fond du désert. Et lui, dispersé, aussi à cause de son infidélité, aux quatre vents du ciel, est là debout, avec sa législation de quatre mille ans à la main, pour redire à toutes les générations qu'elle renferme véritablement les principes sociaux qui rendent les nations immortelles.

Tous ceux donc qui s'occupent de science sociale, ne doivent-ils pas l'étudier avec le plus grand soin. L'approfondir avec toute la sagacité que la Providence leur a donnée, s'ils veulent arriver à la connaissance des véritables principes sur lesquels repose la vie et la prospérité des nations? Le sentiment de notre incapacité nous fait presque tomber la plume des mains, en face de ce monument; cependant puisque nous avons commencé l'étude de ces questions, nous la continuerons dans la mesure de nos faibles moyens. Nous aurons au moins le mérite de notre bonne volonté et le désir d'être utile à nos bien-aimés compatriotes, en tâchant de leur mettre sous les yeux ce qui peut les faire prospérer et grandir comme peuple.

En leur signalant en même temps les principes de mort que des esprits légers et imprudents, ignorants ou méchants, leur ont enseignés, nous espérons leur faire éviter l'abîme qui semble s'ouvrir devant nous, dans lequel s'engloutiront assurément nos destinées nationales, si nous n'avons pas la sagesse, le bon sens de revenir à cette union entre nous, qui a fait le force de nos pères au temps du danger.

Nous en sommes arrivés, croyons-nous, à la partie la plus importante de notre travail, parce qu'il nous faut nécessairement aborder des questions d'actualité et sur lesquelles souvent nous trouverons les esprits fortement divisés. Cependant c'est à nos compatriotes Canadiens-Français que nous nous adressons. Tous, nous sommes catholiques; c'est là notre plus glorieux titre; tous, nous tenons à honneur de nous montrer enfants dévoués et obéissants de l'Eglise; or c'est l'enseignement infallible de cette Sainte-Mère sur ces questions, que nous allons nous efforcer d'exposer le plus clairement qu'il nous sera possible.

Nous déclarons solennellement que nous n'avons point d'autre parti que celui de la vérité; et celui des partis politiques qui divisent malheureusement nos bien-aimés compatriotes, qui aura les principes les plus conformes à la vérité, aura aussi nos sympathies les plus dévouées. La raison qui nous fait agir ainsi, qui nous attache d'avantage à cette ligne de conduite à mesure que nous avançons dans la vie, c'est que là où est la vérité, là est aussi la vie, là est aussi la liberté. Pour nous, comme pour tout catholique, le critérium, la dernière évidence de toute vérité, c'est l'enseignement de l'Eglise. Et la parole de l'Eglise arrive à nos oreilles par la bouche de nos pasteurs, guides et conduits par Notre Saint-Père le Pape.

Voilà, croyons-nous, pour nous Canadiens-Français et Catholiques avant tout, voilà le terrain commun sur lequel nous pouvons nous rallier facilement. C'est là que nous trouverons l'unité dans les principes, la liberté dans les choses qui sont matières d'opinion, et cette charité vraiment chrétienne qui est, dans l'édifice social, ce ciment tenace qui en unit toutes les pierres de manière à en faire un tout homogène assez fortement uni pour braver l'effort de la tempête, et résister aux plus violentes secousses.

III.

Notre intention n'est pas de redire ici les hauts enseignements que nous donnent la première et la seconde page de l'histoire des Hébreux. En définissant le mot nation, nous avons eu occasion d'en dire quelque chose, et même de signaler un rapprochement assez frappant, entre la famille du Patriarche Abraham, choisie de Dieu pour devenir la tige d'un peuple nombreux et fidèle; et les premières familles françaises amenées aussi providentiellement sur les bords du St-Laurent. La terre fertile des coupables enfants de Canaan fut promise pour patrie aux descendants du père des croyants, comme la riche vallée du grand fleuve est devenue notre légitime héritage, après l'extinction des races criminelles qui l'habitaient. Grande et terrible leçon qui se lit en tête des livres historiques de Moïse, et que notre origine nationale a répétée avec une fidélité remarquable. Voici en quelques mots quelques-uns de ces enseignements.

1° Dieu juge les nations criminelles, et quand elles ont mérité le comble à la mesure, par l'abus de tous les moyens de salut que sa miséricorde leur avait ménagés, il les frappe et les disperse aux quatre vents du ciel, suivant le langage sacré. Quelque fois même, il fait disparaître jusqu'aux derniers vestiges de leur existence nationale, et les fait rentrer dans l'oubli du néant.

2° Il donne en héritage leur territoire à une race plus fidèle qu'il y appelle providentiellement, lui promettant d'abondantes bénédictions tant qu'elle persévérera dans le droit chemin, et lui laissant toujours devant les yeux comme une menace salutaire, le sort de la nation prévaricatrice qui l'a précédée.

3° C'est donc Dieu lui-même qui assigne à chaque nation le territoire où elle doit se développer, en même temps, il lui donne une mission spéciale qu'elle doit accomplir avec tous les moyens nécessaires pour atteindre cette fin.

4° Obligation rigoureuse pour chaque peuple de bien comprendre sa mission, et de s'efforcer constamment d'y être fidèle.

Tels sont quelques-uns des enseignements fondamentaux que nous donnent les premiers faits de l'histoire Sainte et que nous avons développés un peu au long dans des articles précédents.

Vient ensuite l'époque patriarcale de ce peuple. C'est dans l'Egypte que les enfants d'Israël reçoivent cette première bénédiction promise à leurs pères Abraham, Isaac et Jacob. La Providence les avait conduits là pour les soustraire aux châtiments qu'elle allait exercer dans sa miséricorde contre les coupables habitants de la terre de Canaan, comme dernier moyen de conversion. La guerre, la peste, la famine, ravagèrent tour à tour cette contrée infortunée; mais en vain. Comment ces fléaux auraient-ils corrigé et converti ces races endurcies que les vertus et la prédication du Patriarche Abraham avaient trouvées insensibles, et dont l'aveuglement n'avait pu même leur laisser entrevoir à la lueur du feu vengeur qui consuma les villes infâmes de Sodome et de Gomorrie, le sort épouvantable qui leur était réservé?

Pendant que la main vengeresse de la justice divine flagellait les fils endurcis de Canaan pour les abominations dont-ils avaient souillé dans leur ingratitude, la terre de bénédiction que le Seigneur leur avait donnée en partage, Dieu dans sa bonté répandait ses plus abondantes bénédictions sur les descendants de son fidèle serviteur Abraham, dans les fertiles plaines de l'Egypte. Les 70 personnes qui y étaient entrées avec le patriarche Jacob, s'étaient multipliées en peu d'années, au point d'alarmer les fiers Pharaons eux-mêmes, assis sur leur trône, à la tête d'une des grandes nations d'alors. Etomés d'un accroissement de population aussi rapide parmi les Israélites, les Egyptiens craignirent de se voir bientôt surpassés en nombre et comme noyés dans leur propre pays au milieu de ces étrangers. C'est ainsi que Dieu préparait dans sa sagesse la population privilégiée à laquelle il avait promis la fertile contrée qu'arrosait le Jourdain.

Déjà les enfants de Jacob formaient une nation assez nombreuse pour que les sages égyptiens eussent prudence de prendre les mesures, même les plus atroces, pour en empêcher le trop rapide accroissement.

C'était le moment marqué par le Seigneur pour rappeler ce peuple dans la terre qu'il lui avait destinée et lui donner l'organisation sociale que nous nous proposons maintenant d'étudier.

(Communiqué.)

Mille de Service.

On lit dans la Minerve.

"Les autorités se sont décidées à poursuivre activement l'organisation militaire. On va agir sur le tirage au sort qui a été fait l'an dernier et l'on va former les bataillons. On a déjà nommé les commandants de chaque bataillon et à l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur, on donnera, surtout aux cadets, des commissions pour les différents grades. Ces officiers prendront le rôle et formeront leurs compagnies. Après quoi, il y aura convocation générale des conscrits, pour une journée seulement, afin de faire une épreuve de ce projet d'organisation."

Les commissaires du Havre de Montréal.

Le gouvernement vient de nommer commissaires du Havre de Montréal MM. Delisle, Ryan et Stephen en remplacement de l'hon. John Young et MM. Cramp et Pratt.

Il y a quelque temps, certains journaux ont annoncé qu'il était rumeur que l'hon. M. Brown devait se retirer de la politique canadienne pour s'en aller en Ecosse son pays natal, et que le *Globe* devait être vendu à des spéculateurs américains. L'organe de l'hon. M. Brown contredit cependant ces bruits.

Correspondances.

LE JOURNALISTE CATHOLIQUE.

3ème. ARTICLE.

M. le Rédacteur.

L'appétit venant en mangeant, vous ne serez donc pas surpris si nous demandons encore aujourd'hui une petite place dans les colonnes de votre feuille.

Nous disions vendredi dernier que la mission du Journaliste catholique est noble et glorieuse.

Le *Guardian*, journal publié à St-Louis, Etats-Unis, s'exprime ainsi dans un de ses derniers numéros : "Nous entendons par mission une autorité ou une raison valable pour assumer la charge d'instruire et d'enseigner, et elle est de deux sortes. La première est l'avantage d'un esprit bien cultivé et instruit, et qui de son propre mouvement et guidé par la raison, cherche à répandre sa propre lumière dans l'intérêt de l'humanité; l'autre découle directement de l'autorité compétente, ou au moins de son concours dans l'action. On peut dire que la première a été la mission des Sages et des Philosophes du paganisme et de tous les esprits d'élite qui ont guidé la pensée humaine dans des temps postérieurs, ignorant l'autorité de l'Eglise ou la rejetant. Au contraire, la seconde a été la mission des Docteurs de la loi ancienne, et de tous ceux qui sous la loi chrétienne ont consacré leur savoir et leurs talents, en les dirigeant convenablement, à propager, expliquer ou défendre la cause de la vérité et de la justice : telle est la mission du journaliste catholique de nos jours."

Mais le journaliste catholique a-t-il une mission dans le sens que nous venons d'expliquer? Si l'on entend demander par cette question, s'il a reçu immédiatement de l'Eglise l'autorité d'écrire et de publier : ou en d'autres termes s'il est son organe officiel, et si les ministres de l'Eglise sont responsables de ses opinions, nous répondrons : non certainement. Mais il prend cette position avec la permission et l'encouragement de l'Eglise. Elle accepte nos talents, notre savoir loyalement mis au service de sa cause; elle approuve et bénit tous les services rendus en temps et limites convenables. Elle a toujours traité amicalement et encouragé ceux qui, étant compétents à le faire, ont cherché honnêtement à promouvoir les connaissances divines et humaines, ou à éclairer et à élever intellectuellement et moralement leurs semblables. Bien plus, elle a de temps en temps stimulé l'activité de ses enfants dans l'une ou l'autre de ces directions, et excité ceux qui étaient doués des qualités pour commencer à se mettre à la tête des mouvements, du côté où elle voyait des dangers ou des besoins pour la société. De là ces gigantesques mouvements du onzième, douzième et treizième siècles connus sous le nom de croisades; de là l'établissement et l'immense développement de plusieurs congrégations en ces

derrière temps, consacrées à la pratique de la charité et des œuvres corporelles de miséricorde."

Le journaliste catholique, qui consacre ses talents à la défense de la vérité, qui se dévoue consciencieusement pour la propagation des saines doctrines au milieu de la société, qui agit sous le regard de l'Eglise qui applaudit à sa position et qui bénit ses travaux, a reçu la véritable mission. Dans ces temps-ci, avec nos collèges classiques et commerciaux, avec nos couvents disséminés dans toute l'étendue du pays, avec nos académies, nos écoles modèles et nos écoles élémentaires, il nous faut nécessairement admettre que l'éducation est très répandue non seulement dans nos villes, mais même dans nos campagnes. Et certes, ce n'est pas nous qui se plaignons de cet état de choses : il atteste trop un grand avancement intellectuel pour qu'il n'enlève point nos plus chaleureuses sympathies. Aujourd'hui les hommes éclairés lisent, les femmes instruites lisent, les jeunes personnes lisent, le peuple lit, et ceux qui lisent prennent le couleur de l'ouvrage qu'ils ont en main, comme le petit insecte revêt les diverses nuances des feuilles qui leur servent de nourriture.

Avec la presse, des livres de toutes sortes, des opuscules de tout genre, des romans de toute nature, des journaux de toute espèce sont livrés tous les jours à la publicité et les avec avidité. Et ce qu'il y a de plus lamentable, c'est qu'un grand nombre de ces publications sont directement ou indirectement opposés à la foi, aux bonnes mœurs, aux principes immuables de la vérité et de la justice. L'auguste Pontife Grégoire seize, dans une admirable lettre adressée à tous les évêques de la chrétienté, disait : "C'est avec le cœur percé d'une profonde tristesse que nous venons à vous. Nous vous parlons de ce dont nous gémissons ensemble. C'est le triomphe d'une méchanceté sans retenue, d'une science sans pudeur, d'une licence sans bornes. Les choses saintes sont méprisées. La saine doctrine se corrompt, et les erreurs de tout genre se propagent audacieusement."

L'Eglise parle par la bouche de son chef, elle signale les dangers nombreux de notre siècle, elle nous dit que des hommes impudents, secourant dans leur libertinage le joug salutaire de l'obéissance, s'efforcent avec une malice diabolique à répandre par toute la terre les erreurs les plus funestes et à corrompre la sainte vérité. Quelque puissante que soit la voix de l'Eglise, cependant, des hommes, enflés d'une science mensongère et orgueilleuse, qui n'ont jamais étudié les questions sociales ailleurs que dans la cupidité de leur cœur et dans les ténèbres de leur ignorance révoltante, écoutent le langage de l'Eglise, mais se rient audacieusement de ses enseignements, et l'erreur et le mensonge, s'appuyant sur ces journalistes sans principes et sans foi qui voudraient reléguer l'Eglise dans le domaine des choses invisibles, font leur chemin en surprenant les âmes honnêtes. C'est devant un pareil spectacle que le sublime vieillard qui siège au Vatican et qui surveille les nations chrétiennes dans le monde s'écrit : "Nous sommes profondément ému à la vue de tant de livres, opuscules, pamphlets et journaux, tous remplis de poison, qui incessamment, et en tout lieu et avec une rage que rien ne peut brider, sont répandus par les ennemis de Dieu et des hommes, pour corrompre la morale, saper les fondements de la foi et détruire les dogmes de notre sainte religion."

Les erreurs les plus affreuses, qui s'élevaient dans ces jours ténébreux contre la foi catholique, contre l'enseignement de l'Eglise et contre la morale chrétienne ont amené sur la terre un déluge de maux, que les âmes honnêtes ne sont consternées, et un publiciste n'a pas craint de dire dernièrement : "Les sources ont été empoisonnées, les fontaines souillées, les rivières salées d'ordures et les terres où l'abonde la nature s'écroulent." On donc le voyageur étonné-t-il sa soif, si la vigilance des sentinelles de la grande famille humaine n'a pas gardé et préservé quelques sources? L'Eglise restera-t-elle les bras croisés et spectatrice indifférente de tant de maux? Ou, comme toujours, montrera-t-elle du doigt de quel côté vient le danger et appellera-t-elle ses enfants à le détonner, chacun dans sa sphère et dans la mesure de ses forces?"

En 1853, Pie IX, dans un bref adressé à tous les Evêques de France, renouvelle les avis et les conseils par lesquels quatre ans auparavant il avait vivement exhorté les évêques de l'univers catholique à s'opposer à tout ce qui tendait à la propagation des erreurs et à l'abandon de la doctrine, à publier des écrits propres à éclairer les esprits et à dissiper les nuages des erreurs dominantes. C'est pourquoi vous efforçant dans votre sollicitude de protéger les fidèles soumis à vos soins contre le poison mortel des mauvais livres et des mauvais journaux, n'oubliez pas nous vous le demandons instamment, de soutenir de tout votre zèle et par des encouragements convenables, ceux qui, animés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et les sciences, consacrent leur temps à écrire des livres et des journaux pour propager et défendre la doctrine du Saint-Siège, pour faire disparaître les opinions et les sentiments contraires à son enseignement et à son autorité, pour dissiper les ténèbres des erreurs et éclairer les esprits de la douce lumière de la vérité. Il sera donc très à propos que, dans votre sollicitude et charité épiscopales vous encouragiez ces catholiques, qui sont animés du bon esprit, à continuer avec une ardeur infatigable de défendre avec zèle et justice la cause de la vérité catholique."

Voilà la mission du journaliste catholique : elle est belle, elle est noble, elle est glorieuse. Quelque l'Eglise ne lui donne pas immédiatement, cependant elle l'encourage à se montrer vaillant défenseur de la vérité, et voyant avec une sainte effusion d'amour des hommes de talent consacrer leur vie à soutenir avec énergie sa cause, elle bénit avec reconnaissance ces bons sentiments et les travaux de la plume dévouée à ses intérêts. L'Eglise dit à ses enfants : mes enfants, la société est en souffrance, il nous faut des hommes de cœur pour la sauver du péril. Dans un siècle comme le nôtre, où l'autorité est si méconnue, dans un temps où toutes les lois de l'ordre sont méprisées et foulées aux pieds, dans un moment où tous les principes qui régissent la société sont oubliés, il nous faut des hommes d'intelligence qui se dévouent avec courage à la défense des principes sociaux et religieux.

A cette voix puissante qui produit des vibrations violentes au plus intime de l'âme humaine, l'homme instruit répond : Eglise de Jésus-Christ, mon attachement est à vous. Je crois à votre parole. Lorsque la patrie est attaquée par les ennemis, tout citoyen qui a du cœur se fait soldat. La religion est combattue de nos jours, tout chrétien, tout catholique doit s'armer pour la défendre.

Le journaliste catholique a reçu la sa mission. Quoique l'Eglise ne l'ait pas constitué officiellement son organe et qu'il ne soit pas responsable de toutes ses opinions, lui, en se conformant aux règles établies et aux principes, à l'assurance de travailler sous le regard de l'Eglise, avec son concours le plus généreux et sous l'effet de ses bénédictions les plus abondantes.

Etabli dans ces principes, M. le Rédacteur, nous vous le disons hautement avec Louis Veuillot, ne craignons ni la clarté, ni la hardiesse du langage, et ne redoutons nulle fourberie de la polémique après nous être assurés de parler suivant la justice et devant la foi. Quand toute erreur est affirmée, toute vérité est bonne à dire. Publiez la vérité et méprisez les terreurs de ceux qui l'entraveraient pour ne rien que la montrer mal à propos. Ni les Pères,

HOTEL ALBION
TENU PAR
FRANÇOIS GAUDET,
Vis-à-vis le Palais de Justice,
ARTHABASKAVILLE.
Arthabaskaville, 1er août 1865.

ESSAIS POÉTIQUES
PAR
LEON PAMPHILE LEMAY.
ÉDITION DE LUXE, in 8°. \$1.00
IN-SEIZE. 60
En vente chez les libraires et chez l'Éditeur
G. E. DESBARATS.
Québec, 13 Septembre 1865.

ORDO
POUR 1866.
A vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

ORAISON FUNÈRE
DU
GENERAL DE LAMORICIERE
PRONONCÉE
PAR Mgr DUPANLOUP
ÉVÊQUE D'ORLÉANS
DANS LA CATHÉDRALE DE NANTES
le 17 octobre 1865
AVEC PORTRAIT DU GENERAL
A vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

AVIS
Aux Marchands de la Ville et de
la Campagne.
500 RAMES
DE
PAPIER A ENVELOPPE
ASORTIES,
A vendre à bas prix à la Librairie du Journal des
Trois-Rivières.

W. A. J. WHITEFORD
Rue Notre-Dame,
HORLOGER, BIJOUTIER,
TIENNENT constamment un magnifique assortiment de
Montres, Horloges, Bijouteries, Lunettes, et de tout
ce qui rentre dans cette ligne.
Une attention spéciale est donnée à la réparation de
Montres, Horloges, Bijouteries, etc.
Les articles par sa sont livrés au temps dit.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

MAGASIN D'ÉPICERIES ETC.
NAPOLEON DUFRESNE
Rue des Forges, vis-à-vis le Marché,
LES TROIS-RIVIÈRES,
A constamment en mains un assortiment complet
D'ÉPICERIES,
VINS,
LIQUEURS, et
VAISSELLES.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

LOUIS MORRISSETTE,
PEINTRE,
MARCIAND DE MEUBLES,
TROIS-RIVIÈRES,
RUE ST. GEORGE,
MARCHÉ A FOIN.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE IMPERIALE
CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1863.
Bureau en Chef:
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,
LONDRES.
Agent pour le Canada:
64½ et 65 Rue St-François-Xavier,
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE:
UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Les ASSURANCES contre les PERTES par le FEU s'effectuent aux conditions les plus favo-
rables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour
Polices ou les endorsements.

WILLIAM HEBER RINTOUL,
Agent Général pour le Canada.
Agence des TROIS-RIVIÈRES,
Rue St-Joseph, près du Palais de Justice,
SEVERE DUMOULIN, Agent
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.
DE NIVERVILLE & BOURDAGES,
AVOCATS.
Bureau: Rue Notre-Dame,
Bâtisse de feu MOSES HART, vis-à-vis le terrain du
Collège.
MM. DE NIVERVILLE & BOURDAGES suivent les Circuits
de la Rivière du Loup et de St-François.
Les Trois-Rivières, 4 juillet 1865.

MALHOT & ST-PIERRE,
AVOCATS,
Rue Bonaventure.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

SEVERE DUMOULIN,
AVOCAT,
Rue St-Joseph, près du Palais de
Justice.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

A. DESILETS,
AVOCAT,
Rue Notre-Dame,
PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. B. O. DUMONT,
AVOCAT,
Bureau: Rue Notre-Dame, vis-à-vis
L'ÉGLISE PAROISSIALE.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. B. L. HOULD,
GRADUÉ
DE
L'Université Laval.
AVOCAT,
Rue Bonaventure, PRÈS DE L'ÉGLISE
PAROISSIALE.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. M. DESILETS,
AVOCAT,
Bureau et Résidence, Rue Alexandre.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

H. R. DUFRESNE,
NOTAIRE,
Rue des Forges.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

A Vendre:
CETTE MAGNIFIQUE MAISON COMMER-
CIALE, en brique, située dans la Rue du
Platon, à présent occupée par M. L'OSCAU.
Conditions libérales.
S'adresser à JAMES RYAN.
Les Trois-Rivières, 30 mai 1865.

LOUIS SARAZIN
FORGERON,
Rue St-Philippe.
TIENNENT constamment des Moulins à Battre de
première classe qu'il vend à des prix très-modérés.
Il RÈGLE aussi les VIEUX MOULINS A BATTRE
à des conditions très-libérales.
Les Trois-Rivières, 30 mai 1865.

MAISON CANADIENNE
LARUE & TAPIN,
Marchands de Provisions
ET DE
MEUBLES,
Coin des Rues Notre-Dame et du
Platon.
TIENNENT constamment en mains un ASSORTIMENT
COMPLET et TRÈS-VARIÉ de Groceries, Vins, Li-
queurs, etc.
Ont aussi un Dépôt de Meubles de la Célèbre
FABRIQUE DE QUÉBEC, qu'ils vendent à des
prix très-réduits.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE
ET
LIBRAIRIE
DU
JOURNAL DES TROIS RIVIÈRES,
Enseigne du Gros Livre,
RUE DES FORGES, PRÈS DU MARCHÉ.

On trouvera continuellement en vente en gros et en détail, à cet
établissement, un très-bon assortiment de

Livres de Prières, d'Histoires, de Littérature, d'Ecole,
Blancs de Cour, Papeterie, Fournitures de Bureaux,
Articles de Fantaisie, etc., etc., etc.

LIVRES DE PRIÈRES
EN VENTE
À LA
LIBRAIRIE
DU
JOURNAL DES TROIS-RIVIÈRES:
Nouveau Formulaire de prières, dédié aux enfants
de Marie.
Manuel de Piété.
Manuel du Chr. tien.
L'Ange Conducteur.
Paroissien Romain, très-complet.
Imitation de Jésus-Christ.
Imitation de la Ste. Vierge.
Journée du Chr. tien.
D'lices des mes pieuses.
Pensez-y-bien.
Quinzaine de Pâque.
Combat Spirituel.
Épître et Évangiles.
Vie et vote, etc., etc., etc.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

Théologie, Littérature,
EN VENTE
À LA
LIBRAIRIE
DU
JOURNAL DES TROIS-RIVIÈRES.

Le Manuel des Confesseurs.
St-Jean-Chrysostôme, ses Œuvres et son Siècle.
Le Livre Examen de la Vérité de la Foi; Entretiens
sur la Démonstration Catholique de la Révélation
Chrétienne, par V. Deschamps.
De la Loi aux Pyrénées—Lettres suivies de quelques
Fragments.
Tableau des Sacraments.
Tableau des F. tes Chrétiens.
L'Eglise Gallicane dans son rapport avec le Souverain
Pontife.
Pouvoir de Marie.
Annuaire de Ville-Marie.
Origine, Utilité et Progrès des Institutions Catholiques
de Montréal.
Petit Manuel de l'Apostolat et la Prière.
Manuel des Paroisses et des Fabriques.
Œuvres de Pothier—10 vols.
Génie du Christianisme.
Les Martyrs.
Jérusalem Délivrée.
Éléments d'Histoire Naturelle.
Les Anciens Canadiens.
La Littérature Canadienne.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

Livres d'Ecoles:
Nouvel Alphabet, double brochure de 72 pages.
Syllabaire des Ecoles Chrétiennes, brochure de 108
pages.
Le Petit Catéchisme du Diocèse de Québec.
Nouveau Traité des Devoirs du chrétien envers Dieu.
Abrégé de Géographie Commerciale et Historique.
Traité d'arithmétique à l'usage des Ecoles Chrétiennes.
Grammaire Française Élémentaire.
Exercices Orthographiques, etc., etc.
Les m. mes avec Dictionnaire.
Dictionnaire et Corrigé des Exercices Orthographiques.
Extrait de la Grammaire Française.
Psaalter de David, à l'usage des Ecoles Chrétiennes.
Lectures instructives et Amusantes (en manuscrit),
par F. P. R.
Les m. mes, avec le texte en caractère d'imprimerie en
regard.
Éléments de la Grammaire Française, par M. Lhomond.
Guide de l'Instituteur, par F-X. Valade, 6^{me} Edition.
Abrégé de l'Histoire Sainte, de l'Histoire de France, etc.
Nouvelle Grammaire Française, par Noël et Chapsal.
Exercices Orthographiques, par les mêmes.
Dictionnaire et Corrigé des Exercices, par les mêmes.
Petit Dictionnaire Français, par Napoléon Landais.
Petit Dictionnaire de la Langue Française, par Hocquart.
Traité d'arithmétique, par Jean-Antoine Bouthillier.
Traité Élémentaire d'Algèbre.
Abrégé de Géométrie Pratique, avec Atlas.
Éléments de la Grammaire Latine, par Lhomond.
Éléments de la Langue Anglaise, par Siret.
Mythologie Épurée, par Mme Emma Morel.
Nouvelle Grammaire Anglaise, par J.-B. Meilleur, M. D.
Pocket Dictionary, by Thomas Nugent, LL.D.
The Catholic School Book.
Nouvelle Arithmétique Analytique et Synthétique des
Académies, Ecoles-Modèles et Commerciales, d'après le
système décimal.
Réponses et Solutions raisonnées des Exercices de Cal-
cul et Problèmes contenus dans la Nouvelle Arith-
métique.
J. George—Nouveau Dictionnaire Français.
Le cours complet de Grammaire de Lhomond, revu et
corrigé par Julien.
Arsar—Les Cours complets de Drioux et de Bonneau.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

LE NOUVEAU
MOIS DE MARIE,
À L'USAGE DES FIDÈLES DU CANADA,
A Vendre à la Librairie du Journal
des Trois-Rivières.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

Manrèse
OU
Exercices Spirituels de St. Ignace,
A Vendre à la Librairie du Journal
des Trois-Rivières.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

La Nouvelle Edition
DU
PLAIN-CHANT
APPROUVÉ PAR
Monseigneur l'Administrateur
De L'ARCHIDIOCESE de Québec,
A Vendre à la Librairie du Journal
des Trois-Rivières.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

BLANCS
POUR AVOCATS, NOTAIRES, GREF-
FIERS, HUISSIERS, etc., etc.,
A Vendre à la Librairie du Journal
des Trois-Rivières.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

5000 PIECES
DE
TAPISSERIES
Anglaises et Américaines,
À PATRONS TRÈS-VARIÉS ET ENTIÈRE-
MENT NOUVEAUX,
A Vendre à la Librairie du Journal
des Trois-Rivières.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

ARTICLES DIVERS
EN VENTE
À LA
LIBRAIRIE
DU
Journal des Trois-Rivières.

PAPIERS:
Papier Foolscap
do à Comptes
do à Lettres.
do à Devoirs.
do à Notes.
do de Luxe.
do à Musique.
do de Deuil.
do de Soie.
do de Couleur.
do d'Ecoles.
do à Enveloppes, etc., etc.
Enveloppes de Lettres, grandes et petites.
Enveloppes de Luxe.
do de Deuil.

PEIGNES:
Nouveaux Peignes ronds.
Peignes de cercles, en caoutchouc
do à démailler, en caoutchouc
do en bois.
do fins, en ivoire.

Statuettes, Bénédictins, etc.:
Statuettes en Pierre.
Cruicifix en Ivoire.
do en os.
do en cuivre.
Bénédictins.
Médailles.
Médailles.
Chapelets.
Bouttes de Mathématiques.
Bouttes de Peintures.
Albums.
Charmes en acier.
Cils de montres en acier.
Portes-clés.
Allumettes de cires.
Cartes à jouer ordinaires, de goût et de fantaisie.
Cartes blanches.
do de couleur.

Sacs, Bourses, etc.:
Sacs pour Dames.
Sacs pour Messieurs.
Porte-Cigares, Porte-Feuilles,
Sacs à Tabac.
Bourses.

—AUSSI—
UN ASSORTIMENT TRÈS-VARIÉ
DE
Parfumerie, etc. etc. etc.
Poudre de Toilette.
Poudre à dents.
Savon, Cosmétique.
Pastilles Aromatiques.
Pastilles Végétales pour les vers.
Savon à d'tacher.
Savon à barbe.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE
DU
JOURNAL DES TROIS-RIVIÈRES.
Le Soussigné informe ses amis et le public qu'il sera
à toujours prêt à exécuter à l'Atelier Typogra-
phique du Journal des Trois-Rivières, des
IMPRESSIONS
De toutes sortes
avec élégance, ponctualité et à bon marché, en français
et en anglais.
H. R. DUFRESNE.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL
(En bouteilles d'une pinte.)

Le grand Purificateur du sang!

PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉ durant le
printemps et l'été, lorsque le sang est (par la circu-
lation difficile et que les humeurs du corps deviennent
malsaines par leurs sécrétions dans le sang pendant les mois
d'hiver. Ce puissant détersif nettoie toutes les parties du
système et devrait être pris tous les jours comme boisson
d'usage pour tous ceux qui sont malades ou qui veulent
éloigner les maladies. C'est la seule véritable prépa-
ration pour la guérison permanente des cas les plus dange-
reux parmi les maladies suivantes:

Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Injections
pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.
C'est aussi un remède sans parallèle pour les
Rhumes, Enflures Blanches, Névralgie, Débilité
générale du système Nerveux, Perte de l'Appé-
tit, Langueurs, Etourdissements et toutes les
Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes,
Fièvres Biliéuses, J. unises, etc., etc.

On garantit que c'est la préparation la plus pure et la
plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille de
Honduras, et c'est la seule qui puisse guérir les maladies
syphilitiques dans leurs formes les plus dangereuses.
C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel
puisse compter pour la guérison de toutes les maladies oc-
casionnées par l'état impur du sang et particulièrement les

Pilules Végétales et Sucrees


BRISTOL,

Le Grand Remède à toutes les maladies du
Foie, de l'Estomac et des Intestins.

Placé en siote et pouvant résister à tous les climats.
Ces Pilules sont préparées expressément pour agir si-
multanément, avec ce Grand Purificateur de Sang, LA
SALSEPAREILLE DE BRISTOL, dans tous les cas où
la maladie se trouve dans l'ajustement du sang. Les mala-
des n'ont pas besoin de se désoler. Sous l'influence de ces
deux GRANDS REMÈDES, les maladies qui ont été consi-
dérées jusqu'à présent comme incurables d'aujourd'hui
viennent à disparaître promptement et infailliblement. Dans les maladies sui-
vantes, ces pilules sont le meilleur remède de qui ait jamais
existé:

LA DYSPÉPSIE, OU INDIGESTION, MALADIES
DU FOIE, CONSTIPATION, MAL DE
TÊTE, HYDROPIQUE, ETC.

Seuls propriétaires: LAMMAN & KEMP, New-York.

Vendues partout, chez tous les marchands de médicaments.
Les Trois-Rivières, 28 juin 1865.

MAISON CANADIENNE,
RUE NOTRE-DAME,
Trois-Rivières.
MM. L. Z. BIAUDRY & C^{ie}

TIENNENT un des meilleurs assortiments de MAR-
CHANDISES SÈCHES de goût et d'usage, et ils
informent les MESSIEURS DU CLERGÉ de ce Diocèse
dont ils reçoivent, un encouragement si bienveillant, qu'ils
viennent d'augmenter leur assortiment comprenant la
plupart des articles nécessaires aux FABRIQUES pour
le Culte Divin, tels que

Cierges,
Vin de Messe,
Lingerie,
etc., etc.

Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

OCTAVE PRECOUR,


CORDONNIER,
RUE DES FORGES.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

CONDITIONS.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis

et Vendredi de chaque semaine.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis

et Vendredi de chaque semaine.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis

et Vendredi de chaque semaine.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis

et Vendredi de chaque semaine.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis

et Vendredi de chaque semaine.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis

et Vendredi de chaque semaine.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis

et Vendredi de chaque semaine.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis

et Vendredi de chaque semaine.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis

et Vendredi de chaque semaine.